

COMPTE RENDU DE L'EXPERIMENTATION ACADEMIQUE
CENTRES DE CONNAISSANCES ET DE CULTURE

SYNTHESE DES ATELIERS DE LA REUNION DE BILAN
Lundi 18 mars 2019 – collège Le Vergeron à Moirans

Merci à J Bizet, R Vivier, IA-IPR EVS, L Berne, O Dufaut, FF Guillot, N Poncet, K Raucaz, S Tonnoir, professeurs documentalistes, F Morel (EMISPHERE) pour leur contribution efficace à la réalisation de ce bilan.

La réunion a rassemblé 64 personnes : 17 CPE, 21 professeurs documentalistes, 16 personnels de direction et 10 enseignants de discipline, réparties en 4 groupes mixtes de 16, pilotés par un binôme constitué d'un IA-IPR EVS et d'un professeur documentaliste membre du groupe technique académique de politique documentaire. L'objectif de la réunion est de tirer le bilan de l'expérimentation 3C, tout en évoquant quelques perspectives de développement du modèle.

Programme

13h00	Café d'accueil
13h30	Accueil – rappel des objectifs de la réunion – présentation de l'après midi
13h45	Atelier bilan – Echange des pratiques
15h15	Pause
15h30	Communications : Mathieu Genty : l'espace de co-working : principes, publics, fonctions... Gérard Cognet : point sur le développement des tiers lieux dans le département de l'Isère
16h00	Premier bilan de l'expérimentation
16h30	Fin de la réunion

La publication du vademecum ministériel (Direction générale de l'enseignement scolaire « Vers des centres de connaissances et de culture », mai 2012) consacré à la mise en place de centres de connaissances et de culture au sein des EPLE a permis de donner un élan particulier à cette expérimentation dans l'académie de Grenoble. 21 établissements se sont engagés dans l'expérimentation entre 2012 et 2018, ce qui permet aujourd'hui de dresser un premier constat du travail effectué. Une trame de politique documentaire et un cahier des charges du 3C ont été construit et mis à disposition des établissements volontaires et les 21 propositions validées par l'inspection pédagogique régionale.

L'ambition de l'expérimentation académique est de vérifier la compatibilité du modèle du 3C avec le fonctionnement d'un EPLE, de son adaptation à la forme scolaire et ce au moment où les tiers lieux et centres de co-working connaissent une expansion rapide.

Les ateliers organisés lors de la demi-journée de bilan du le 18 mars 2019 ont permis de dresser les constats suivants :

- 1 – Les apports d'un 3C à l'établissement
- 2 – Les apports d'un 3C aux apprentissages des élèves
- 3 – Les apports d'un 3C aux enseignants de l'établissement
- 4 – Les apports d'un 3C à la dynamique de partenariat de l'établissement

1 - Les apports d'un 3C à l'établissement

Les observations conduites dans plusieurs EPLE montrent que le CDI s'intègre au fonctionnement de l'établissement à des degrés divers. Les priorités de la politique documentaire, parfois non explicitées, coïncident dans une certaine mesure seulement avec les priorités retenues par l'EPLE pour son contrat d'objectifs.

Dans d'autres établissements, le CDI fonctionne de manière indépendante, dans une logique de réponse aux demandes individuelles des enseignants, ce qui exclut toute identification de priorités rattachées à une politique documentaire intégrée. Ainsi, le CDI développe son activité propre, sans lien avec la politique en cours au sein de l'établissement.

A contrario, la mise en place d'un 3C a pour conséquence rapide de modifier très sensiblement la place du centre ressources au sein de l'EPLE. L'adoption d'une politique documentaire en phase avec les priorités retenues par l'établissement pour son contrat d'objectifs place de fait le centre de ressources au cœur de la dynamique initiée par la politique éducative et pédagogique dont l'établissement s'est doté. Deux constats ont été établis pour ce dernier cas de figure :

- L'expérimentation 3C permet de développer les priorités du contrat d'objectifs. Elle devient un outil de pilotage de l'EPLE pour promouvoir en particulier les axes « culture » et « réussite des élèves ». Le 3C peut aussi jouer un rôle actif dans la maîtrise de la langue ou l'aide aux élèves en difficultés. Par ailleurs, la politique documentaire se rattache naturellement au contrat d'objectifs, dont elle devient un constituant visible.
- Le 3C est un projet partagé et collectif. L'instauration d'un 3C encourage donc les collaborations entre les personnels. La structure est à l'origine d'un nouvel état d'esprit. Elle renforce en particulier les liens entre le professeur documentaliste et le CPE.

Le 3C apparaît donc comme un outil de pilotage de l'établissement, particulièrement intéressant pour l'activité pédagogique, partenariale de l'EPLE et les pratiques collaboratives.

2 – Les apports d'un 3C aux apprentissages des élèves

La synthèse des réflexions conduites en atelier a permis d'établir les points suivants :

- Projet partagé et collectif (cf. ci-dessus), la mise en place d'un 3C répond aux besoins spécifiques des élèves d'un établissement donné. L'expérimentation facilite la constitution d'un curriculum d'apprentissage à l'attention des élèves. Ainsi, l'organisation des apprentissages tout au long de la scolarité collégienne ou lycéenne est gage d'efficacité. En outre, le 3C est d'abord lieu d'apprentissage et parfois d'enseignement. Il permet en ce sens de mettre en place des logiques pédagogique de l'apprendre à apprendre ;
- Le 3C offre un espace collaboratif décloisonné. Il rend ainsi possible le travail de groupe, les échanges entre pairs, tout autant que le tutorat entre élèves, ces situations pouvant fonctionner simultanément. Il peut aussi offrir d'autres opportunités d'apprentissage à l'attention des publics à besoin éducatifs particuliers, par exemple en mettant à disposition des jeux de logique ou de manipulation ;
- L'expérimentation 3C permet enfin de consentir une amplitude d'accueil des élèves plus large que celle d'un CDI traditionnel. L'accès des élèves aux ressources documentaire physiques ou numériques s'en trouve facilité. Cette utilisation autonome des ressources apporte aux élèves une plus grande responsabilisation dans les comportements.

3 – Les apports d'un 3C aux enseignants :

Les participants aux ateliers se sont entendus sur les points suivants :

- Projet partagé et collectif, le fonctionnement en 3C offre aux enseignants la possibilité de travailler en interdisciplinarité, sous des modalités pédagogiques de co animation et de co enseignement. Ainsi, le 3C apparait comme un outil favorisant le déroulement des EPI ou, par exemple, les enseignements entrant dans le cadre de l'éducation au développement durable ;
- La création - de fait dans un 3C - d'une dynamique d'équipe, avec effet d'entraînement sur le groupe des enseignants rend possible une réflexion commune, base de l'innovation pédagogique. Des pratiques de pédagogie différenciée ou de pédagogie inversée semblent s'y développer naturellement. Certains 3C offrent un espace « pédago lab » dédié aux professeurs et à l'innovation dans les pratiques éducatives ;
- Les différentes collaborations conduites amènent les enseignants à mieux connaître les ressources disponibles dans l'espace ressources, ce qui en retour rend possible une meilleure adaptation du fonds à leurs besoins et à ceux des élèves. Ainsi, le fonctionnement d'un 3C encourage une plus grande appropriation par les enseignants de discipline des outils de recherche documentaire, tels que moteurs de recherche ou portails documentaires. La cadre conduit donc in fine à une meilleure utilisation des outils et ressources numériques au sein des enseignements.

4 – Les apports du 3C à la dynamique de partenariat de l'établissement :

La mise en place d'un partenariat avec une structure promotrice de la lecture (médiathèque, salon du livre, festival) et avec une structure promotrice de la culture (musée, école de musique, cinéma...) est un critère incontournable du cahier des charges académique. Trois points apparaissent clairement dans les réflexions conduites par les ateliers :

- Le partenariat avec les parents s'en trouve renforcé. Il apparait ainsi plus facile d'associer les parents, par exemple en leur proposant de participer à une « sieste contée ». L'amplitude horaire d'ouverture, plus importante, facilite leur venue ;
- La formalisation obligatoire des partenariats permet de sécuriser et de pérenniser la relation avec les partenaires. Ces partenariats deviennent ainsi visibles. D'une certaine façon, le 3C devient moteur de création de partenariat enfin, les nouvelles dispositions spatiales rendent plus facile l'accueil d'un intervenant ;
- La conclusion de partenariats par un EPLE pour son 3C facilite son ancrage dans le territoire (médiathèque, école de musique, association...) et permet de développer un réseau de partenaires : un réseau de travail et un réseau de ressources pour proposer des activités aux élèves.

POINT DE BILAN

Un constat s'impose au travers des ateliers conduits : la mise en place d'un 3C au sein d'un EPLE ne rend pas tout possible et ne transforme pas tout. Les expérimentations conduites dans certains sites ont parfois connu des vicissitudes, d'autres, en revanche, ont survécu à leurs fondateurs et ont su se rendre indispensables au bon fonctionnement de leur EPLE. Mais les configurations de 3C proposées dans les différents sites, toutes conformes au cahier des charges académique, sont compatibles avec le fonctionnement d'un EPLE.

Au-delà de ce premier constat, il apparait que la mise en place d'une expérimentation 3C porte à conséquence sur l'utilisation des différents espaces de l'établissement. Ainsi, l'espace intérieur du CDI, devenu « espace ressources » du 3C s'en trouve profondément changé. Mais c'est la salle d'étude, devenue « espace d'étude » qui connaît les mutations les plus importantes. La configuration « en autobus » de la salle de permanence disparaît au profit d'un ensemble fractionné en espaces, adaptés à des différentes situations de travail personnel, une offre de lecture consistante est proposée, enfin, la présence d'ordinateurs ou de tablettes transforme le rapport au travail personnel de l'élève. Ainsi,

PY PEPIN, IA-IPR EVS, ACADEMIE DE GRENOBLE

offrir un espace plus adapté correspond de façon exemplaire pour un service de vie scolaire à « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel » (circulaire 2015-139 du 10 août 2015 « Missions des conseillers principaux d'éducation »). D'une certaine façon, la reconfiguration des espaces, des temps de fréquentation et de l'accès aux ressources documentaires impacte fortement le climat scolaire.

Le climat scolaire

Les personnels rassemblés à la journée de bilan, toutes catégories confondues, notent à l'unisson l'impact positif de l'expérimentation 3C sur le climat scolaire :

- Les conditions d'accueil des élèves sont nettement améliorées, en particulier du fait de la diversité des modalités de prise en charge au sein de l'espace documentaire ou de l'espace d'étude. La fréquentation de l'espace documentaire connaît une hausse significative, sans préjudice pour l'ambiance de travail que les participants s'accordent à qualifier « d'apaisée » ;
- L'implication des élèves est réelle, soit parce que les CVC ou CVL participent à la politique d'acquisition, soit parce que ces instances siègent au sein de l'espace ressources, soit encore parce que les élèves s'engagent personnellement, auprès du professeur documentaliste, dans l'équipe des assistants du 3C ;
- Les liens entre internat et l'espace ressources sont resserrés. Les internes en bénéficient directement pour leur travail personnel, mais aussi pour des activités autres, comme l'accueil d'un intervenant culturel par la MDL, des temps ludiques ou des pratiques de relaxation.

Les personnels

Changer les fonctionnements au sein d'un EPLE entraîne nécessairement des modifications dans les pratiques professionnelles des acteurs :

- Pour le professeur documentaliste, l'engagement dans les collaborations avec les enseignants est plus important, comme l'est la concertation et les collaborations avec le CPE, lequel co-pilote le 3C. La posture de conseil au chef d'établissement du professeur documentaliste est plus nettement perceptible, en particulier parce qu'il entre de plein pied dans la politique conduite au sein de l'EPLE. Son engagement est aussi plus clair dans les fonctions pédagogiques (curriculum) et partenariales. Pour autant, le professeur documentaliste reste l'expert de son domaine et le pivot principal d'un service qui entraîne d'autres personnels dans son activité ;
- Pour les personnels de vie scolaire, la perspective de travail évolue notablement, passant d'une logique de surveillance de la salle d'étude à une logique d'accompagnement des élèves au travail personnel, passant d'une considération collective des élèves à une prise en charge de leurs besoins individuels.
- De plus, le CPE pénètre de droit dans l'espace ressources, dans la mesure où l'AED présent en l'absence du professeur documentaliste est placé sous sa responsabilité. Enfin, la collaboration avec le professeur documentaliste est beaucoup plus fructueuse, ce qui a déjà été noté.

L'apport académique

Au-delà des sites retenus pour l'expérimentation d'un 3C, les bénéfices perçus des nouvelles dispositions ont irrigué une partie non négligeable des EPLE de l'académie. Cet effet doit aussi être pris en compte. Il apparaît ainsi que :

- 95% des établissements ont déployé un portail documentaire,
- 30% environ des EPLE disposent d'une politique documentaire,
- 40% des établissements se sont organisés pour que leur CDI soit ouvert hors la présence du professeur documentaliste, le plus souvent par un AED,

Et au-delà : les professeurs documentalistes sont de plus en plus nombreux à doter leur établissement d'un curriculum d'apprentissage EMI, les relations de travail équipe vie scolaire – professeurs documentalistes connaissent un renouveau appréciable...